

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de Conseillers :

En exercice : 16

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet, le Conseil Municipal de DAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 juin 2018.

Objet :

**Tarifs
Accueil de Loisirs
Associés à l'Ecole
2018/2019**

PRÉSENTS : BAUVALET Pascal, BERNARD Denis, BINET-GAUBERT Véronique, BIRELLO Danielle, CRUZ Jean-Louis, FORESTIER Christine, GERAUD Yves, LAGORCE Patrice, MERCIER Anne-Gaëlle, SANCHEZ Sandrine, SANDREAU Claude.

ABSENTS : BIRELLO Jean-Louis, DAUSSION Karen, DELOUVRIER Serge, GETTO Marie-José, LAGORS Thomas

Délibération

N° 03.07.2018 - 04

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : FORESTIER Christine

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Le Centre de Loisirs Associé à l'Ecole fonctionne depuis le 1^{er} janvier 2002 et fait partie du Contrat Enfance Jeunesse. Une nouvelle convention d'objectifs et de financement a été signée avec la Caisse d'Allocations Familiales pour 4 ans du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2019. Elle définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de Service « Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) » pour les accueils périscolaire, extrascolaire et des jeunes ainsi que pour le versement de l'aide spécifique rythmes éducatifs (ASRE).

A partir de l'année 2016, l'unité de calcul de la prestation de service ALSH pour l'accueil périscolaire est fonction du nombre d'heures réalisées par les enfants et calculées par plage d'accueil.

Le Conseil Municipal ayant décidé le 7 juillet 2010 d'adapter la participation des familles en fonction de leurs ressources, la Commission Scolaire propose de moduler les tarifs horaires ramenés aux séquences (matin, midi, soir) payés par les familles suivant le quotient familial.

Les familles doivent transmettre les éléments nécessaires à l'établissement de leurs tarifs sinon la tranche la plus élevée sera appliquée.

Suite à la demande des parents d'élèves, rencontrant des difficultés de circulation, Mr le Maire expose qu'il convient d'ouvrir l'A.L.A.E. à 7 h 15 et de le fermer à 18 h 45. Mr le Maire propose de maintenir les tarifs horaires, compte tenu de l'augmentation de la durée des séquences, les tarifs de celles-ci seront modifiés en conséquence.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de fixer les tarifs ALAE à la charge des familles pour l'année 2018/2019 joints en annexe de la délibération, avec réduction de 50 % à partir du 3^{ème} enfant fréquentant l'ALAE. Une réduction de 35 % sera appliquée pour les enfants présents sur les 3 séquences de la journée

AINSI FAIT ET DELIBERE, EN MAIRIE, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,

Patrice LAGORCE



Affiché le

05. 07. 2018

en Mairie de DAUX

TARIFS A.L.A.E. 2018/2019

	Jusqu'à 400 €		De 401 à 750 €		De 751 à 1.150 €		De 1.151 à 1.500 €		De 1.501 à 2.000 €		De 2.001 à 2.500 €		A partir de 2.501 €	
	Taux horaire	Tarif séquence	Taux horaire	Tarif séquence	Taux horaire	Tarif séquence	Taux horaire	Tarif séquence	Taux horaire	Tarif séquence	Taux horaire	Tarif séquence	Taux horaire	Tarif séquence
Matin 1h45	0,65 €	1,14 €	0,87 €	1,52 €	0,96 €	1,68 €	1,06 €	1,86 €	1,15 €	2,01 €	1,24 €	2,17 €	1,33 €	2,33 €
Midi 2h15	0,30 €	0,67 €	0,32 €	0,72 €	0,35 €	0,78 €	0,40 €	0,90 €	0,44 €	1,00 €	0,48 €	1,08 €	0,52 €	1,18 €
Soir 2h15	0,65 €	1,46 €	0,87 €	1,96 €	0,96 €	2,16 €	1,06 €	2,39 €	1,15 €	2,59 €	1,24 €	2,79 €	1,33 €	2,99 €
Garderie Mercredi midi 30 mn	0,88 €	0,44 €	0,96 €	0,48 €	1,08 €	0,54 €	1,16 €	0,58 €	1,24 €	0,62 €	1,36	0,68	1,56 €	0,78 €

Envoyé en préfecture le 05/07/2018

Reçu en préfecture le 05/07/2018

Affiché le 05/07/2018



ID : 031-213101603-20180703-03072018_4-DE